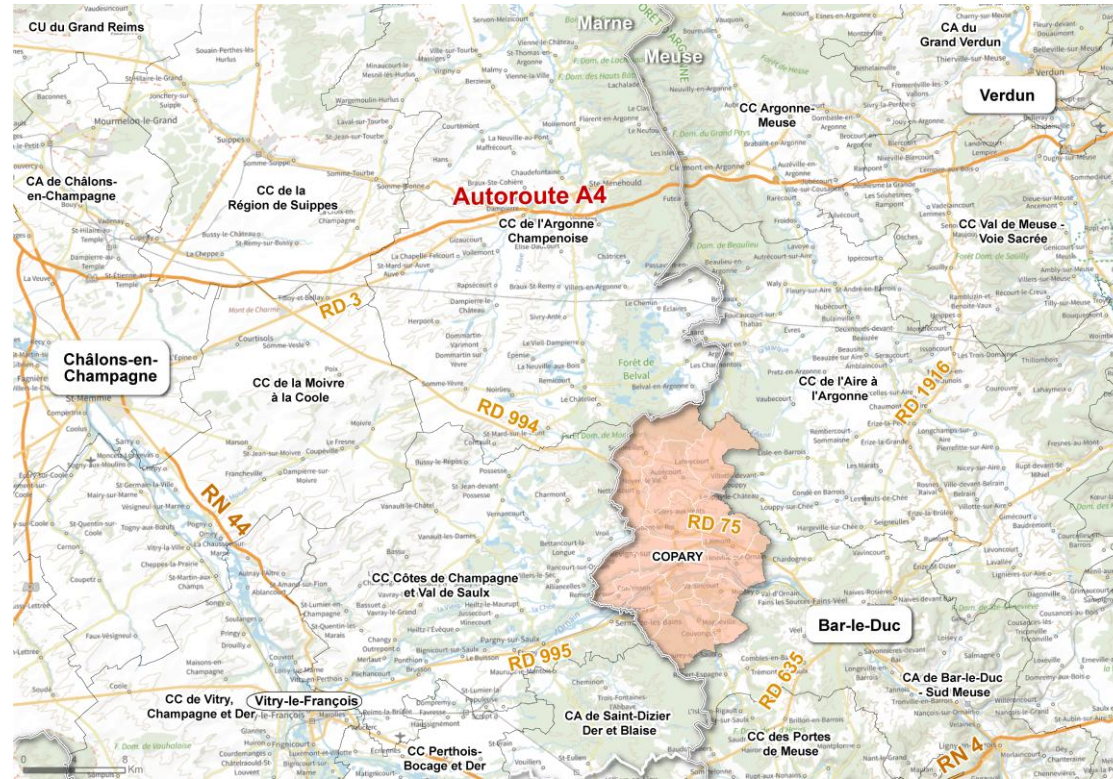




**COPARY**  
Communauté de Communes du Pays de Revigny

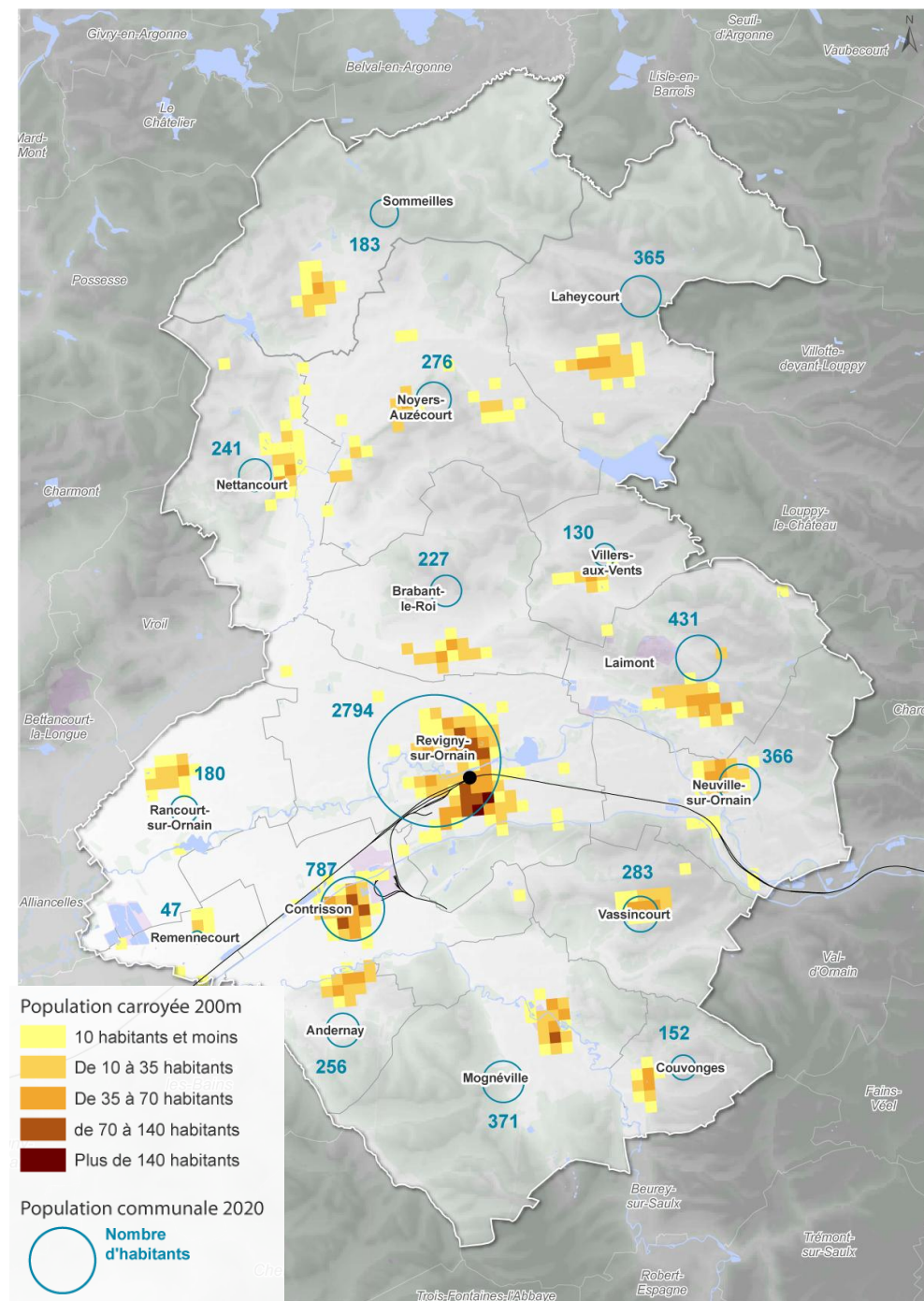


# Plan de Mobilité Simplifié

## Document de synthèse

## » Les 16 communes de la COPRY

- > Andernay
- > Brabant-le-Roi
- > Contrisson
- > Couvonges
- > Laheycourt
- > Laimont
- > Mognéville
- > Nettancourt
- > Neuville-sur-Ornain
- > Noyers-Auzécourt
- > Rancourt-sur-Ornain
- > Remennecourt
- > Revigny-sur-Ornain
- > Sommeilles
- > Vassincourt
- > Villers-aux-Vents



Source : IGN BD Topo 2023 - INSEE 2020

# SOMMAIRE

## C'EST QUOI UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMs) ?

- ↳ Les objectifs du PDMs
- ↳ Une démarche cohérente avec les autres politiques publiques

## DIAGNOSTIC : LES ÉLÉMENTS À RETENIR

## STRATÉGIE ET ENJEUX DU PDMs

## DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PDMs

# C'EST QUOI UN PDMs?

**Le Plan De Mobilité Simplifié (PDMs ) est un document qui détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).** La Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain (COPARY) s'est saisie de la compétence d'organisation de la mobilité et est devenue AOM locale depuis le 1er juillet 2021.

**L'AOM locale devient l'acteur légitime pour l'organisation des services de mobilité à l'intérieur de son périmètre** de façon à améliorer les conditions de déplacements des habitants tout en valorisant et développant les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme et en limitant sa dépendance.

**Il vise à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports,** selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ainsi qu'à la préservation de la biodiversité

## Les objectifs du PDM

Il est réalisé autour de 7 principes :

### **1° Démarche volontaire**

**2° Souple :** thématiques à aborder et processus d'élaboration peu cadrés

**3° Indépendant juridiquement :** pas de lien juridique avec d'autres plans ou documents d'urbanisme

**4° Mutualisable :** le contenu du plan peut être valorisé lors d'autres démarches et se traduire dans différents documents abordant la mobilité directement ou non (ex : PCAET...)

**5° Adapté au territoire :** il reflète les enjeux et les actions en faveur des mobilités existantes et à venir sur un périmètre précis

**6° Partenarial :** il permet de réunir acteurs publics, privés et issus de la société civile concernés par son élaboration

**7° Participatif :** il inclut la participation d'un large public mais sans enquête publique obligatoire

**Le PDMs n'a pas de caractère obligatoire :** il s'agit d'une liberté d'action offerte aux acteurs du territoire. **La volonté locale d'élaborer et de mettre en œuvre le plan est d'ailleurs un élément clé de la réussite de la démarche. Le cadre juridique du plan de mobilité simplifié laisse une latitude importante aux AOM pour l'adapter aux besoins, aux enjeux, aux moyens et aux actions de leur territoire.** Le PDMs de la COPARY se devra d'être pragmatique et d'identifier les réponses adaptées au territoire.

Concrètement, le PDM se décline en **4 grandes étapes** :

### A - Le Diagnostic

Les travaux et investigations menés dans ce cadre s'appuient sur un recueil bibliographique d'études menées sur le territoire par les différentes instances locales, sur des entretiens avec les acteurs du territoire et sur des relevés / enquêtes de terrain.

### B - Le projet de PDMs et avis des PPA

Il s'agit de réaliser le document qui sera soumis à l'avis des personnes publiques associées après arrêt du PDMs au Conseil Communautaire.

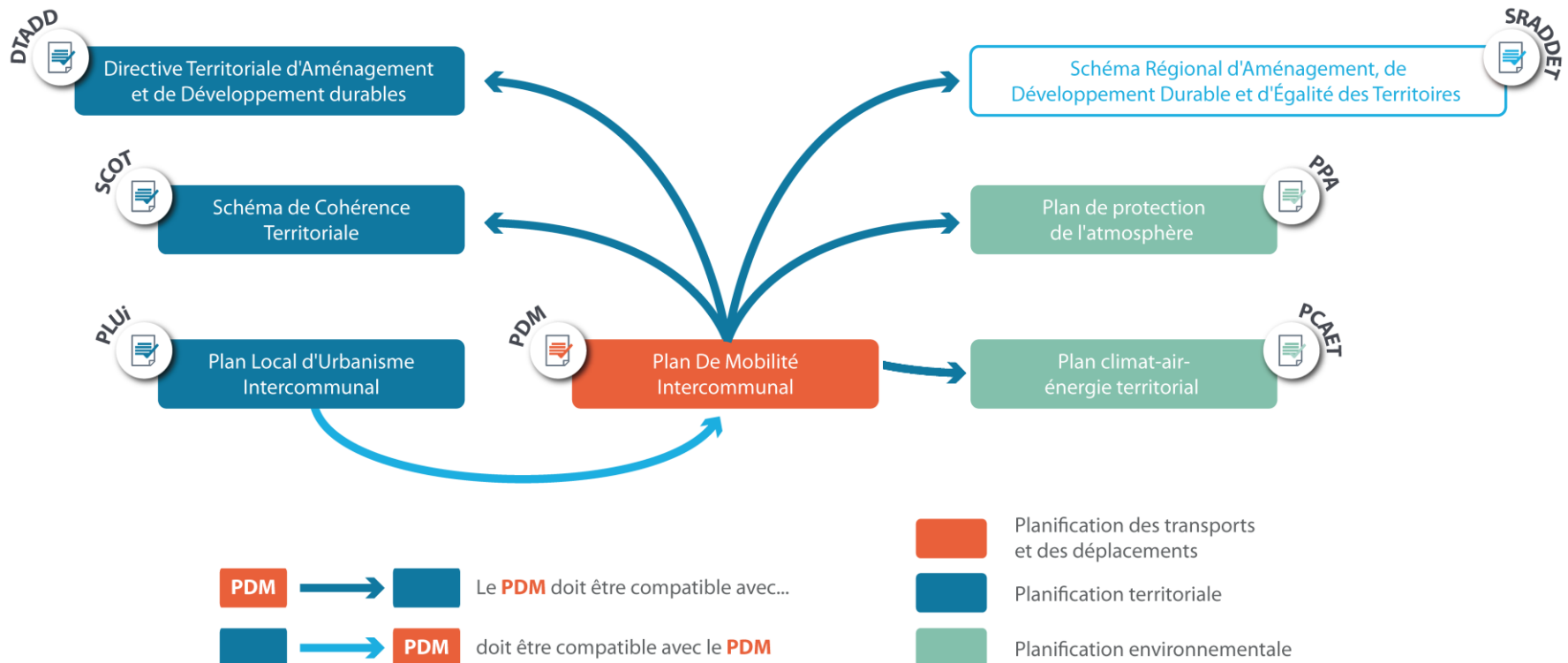
### C - La participation du public

Une participation du public sera menée afin de recueillir l'avis de la population et d'entériner le PDMs.

### D - Le PDMs définitif

Une fois les avis de la population et des personnes publiques associés (PPA) recueillis par la COPARY, le document de PDMs est éventuellement modifié avant approbation au Conseil Communautaire.

## » Une démarche cohérente avec les autres politiques publiques



# DIAGNOSTIC : LES ÉLÉMENTS À RETENIR

- **Un territoire presque autosuffisant**, avec un taux de concentration de l'emploi proche de 90 % ;
- **Une concentration des services du territoire à Revigny-sur-Ornain**
- **Des flux clairement identifiés en direction de Bar-le-Duc**, facilitant la mise en œuvre de solution alternatives à l'autosolisme ;
- **Une offre de transport régulière orientée vers les principales polarités** génératrices de déplacement ;
- **Une prise en compte des besoins de mobilité pour les publics précaires** ;
- **Un dispositif existant permettant de favoriser le covoiturage avec Roul'en Meuse**

## Atouts



## Faiblesses



## Opportunités

- **L'élaboration du Schéma Directeur Cyclable du PETR Pays Barrois** pour favoriser l'usage du vélo ;
- **Une armature cyclable identifiée** autour de la V52 et des itinéraires cyclotouristiques du territoire ;
- **Des flux automobiles sur la RD 995 et la RD 994 captables en covoiturage** pour se rendre sur les polarités ;
- **Une offre ferroviaire et de transports collectifs à faire connaître pour favoriser son développement**



## Menaces

- **Une quasi-absence de pôles secondaires** ne favorisant pas les déplacements courts ;
- **Des distances de parcours importantes** pour se rendre sur les polarités ;
- **Des niveaux de trafic poids-lourds** sources de nuisances dans les traversées des bourgs ;
- **Des niveaux de vitesses élevés dans les communes** ;
- **Une offre de transports collectifs qui répond mal aux besoins de la population**, plus particulièrement pour les actifs ;
- **Très peu d'aménagements et de services cyclables** pour l'utilisation du vélo au quotidien ;
- **Des cheminements piétons peu valorisant** ;
- **Une culture du covoiturage encore faiblement présente** sur le territoire
- Une **promotion insuffisante des modes alternatifs** à l'autosolisme
- **Des conditions de circulation routière et de stationnement** qui n'incitent pas au report modal ;
- **Une précarité énergétique sur la mobilité des ménages** qui induit une dépendance aux solutions alternatives à l'automobile ;

# STRATÉGIE ET ENJEUX DU PDMs

## La philosophie générale du PDMs

Le PDMs cherche à **réduire les besoins en déplacements** tout en **favorisant les modes de déplacement alternatifs à la voiture**.

Il s'agira de tenir évidemment compte du fait que selon les secteurs du territoire, un mode de déplacements est souvent plus adapté, plus pertinent qu'un autre.

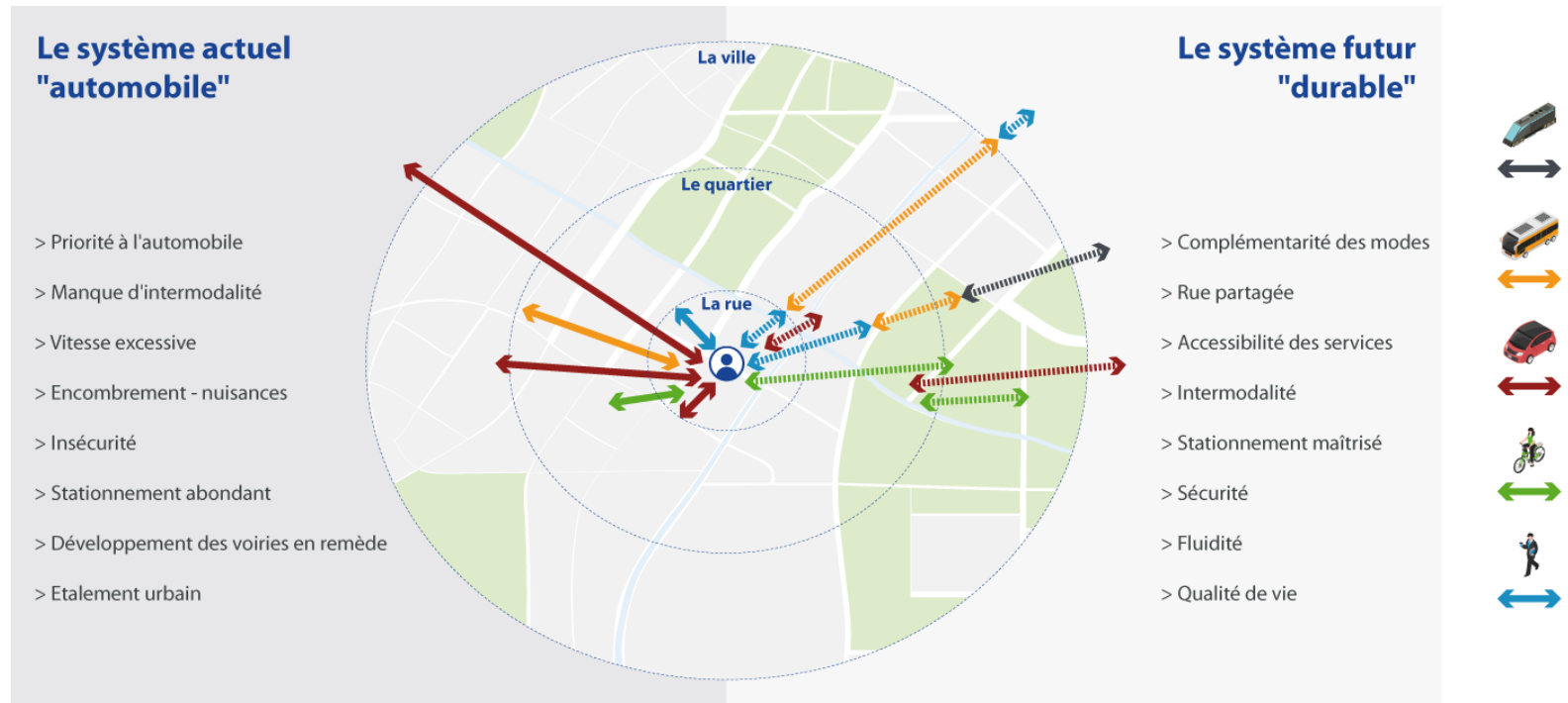
L'objectif n'est pas de diaboliser la voiture, qui serait un non-sens,

mais de faire en sorte que l'usage de celle-ci ne soit ni exclusif, ni une entrave à la pratique d'autres modes de déplacements, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

Le schéma résume la philosophie globale du PDMs de la COPARY avec la volonté de passer d'un système où l'automobile est dominante à un système durable qui s'inscrit dans une complémentarité entre les modes.

Pour cela, **les modes actifs seront privilégiés pour les déplacements de proximité** et l'automobile plutôt réservée aux déplacements plus longs, où les TC ne sont pas forcément une alternative... Il s'agit ainsi d'élargir la palette des services de mobilité, et de mieux utiliser chaque mode de transport selon sa zone de pertinence.

## » Vers une gestion plus rationnelle des déplacements automobiles



## Les enjeux issus du diagnostic suite à la concertation

- 1. Agir sur l'organisation territoriale pour diminuer les facteurs favorables à l'usage de l'automobile**
- 2. Agir sur les nuisances occasionnées par le trafic de poids lourds sans pour autant freiner le développement économique de la COPARY**
- 3. Développer des solutions sur la COPARY pour limiter l'autosolisme**
- 4. Favoriser l'usage du train depuis Revigny par une offre adaptée aux besoins du territoire**
- 5. Faire de la gare de Revigny un réel pôle d'échange en favorisant un rabattement multimodal**
- 6. Mettre en place les solutions pour favoriser les déplacements à pied au sein des centralités**
- 7. Continuer et intensifier les dispositifs de mobilité solidaire sur la COPARY**
- 8. Actions supplémentaires sur la Communication de l'offre et le stationnement à Revigny**

# DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PDMs

## Les 12 actions du PDMs déclinées sur 3 axes d'intervention

### ▶ **Axe 1 : Développer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité**

1 - Développer l'offre ferroviaire

2 - Développer l'intermodalité et l'attractivité de la gare de Revigny

3 - Identifier et aménager des points de rencontre mobilité

### ▶ **Axe 2 : Mieux communiquer et informer sur les mobilités alternatives**

4 - Agir sur le développement et la pratique du covoiturage

5 - Développer l'autostop organisé

6 - Créer un guide mobilité à l'échelle de la COPARY rassemblant toutes les offres et services de mobilité disponibles

7 - Organiser des événements autour de la mobilité

8 - Encourager et accompagner le développement de services de proximité itinérants et/ou à distance

### ▶ **Axe 3 : Répondre au manque d'infrastructures vis-à-vis des modes actifs et la sécurisation de leur pratique**

9 - Développer la pacification dans les centres-bourgs

10 - Développer les parcours piétons

11 - Mettre en œuvre le Schéma Directeur Cyclable du Pays Barrois

12 - Adapter les aménagements favorables aux modes actifs à l'activité agricole du territoire



---

COPARY

5bis avenue du XVème Corps  
55800 Revigny-sur-Ornain

Tél : 03-29-78-75-69  
Web : <https://copary.fr/>

---

